

# Dossier d'inscription artiste exposant PORTES d'OR

## Portes ouvertes d'ateliers d'artistes de la Goutte d'Or

### 5ème édition les 13, 14 et 15 Juin 2014

---

#### Ce dossier doit contenir les 4 éléments suivants :

1. Le bulletin d'inscription papier, complété et signé, (envoyé avec le chèque)
2. Votre règlement par chèque, d'un montant de 45 € à l'ordre de « Association Portes d'or » (45 € = adhésion annuelle à l'association 20€ + inscription aux Portes ouvertes 25€).
3. Une image numérique présentant une des œuvres que vous souhaitez utiliser pour la communication (format jpg ou png ) à l'adresse suivante : [admin@portesdor.fr](mailto:admin@portesdor.fr)
4. Une présentation papier de vous et/ou votre travail sur double-recto A4 format portrait pour les books collectifs qui seront consultables dans les Points d'accueil. En 3 exemplaires .

## Règlement des PORTES d'OR 2014

**1. Tout d'abord pour s'inscrire aux Portes d'Or**, il est nécessaire d'avoir rencontré au moins un des organisateurs de la manifestation. **Pour tout renseignement, contacter** [inscriptions.portesdor@gmail.com](mailto:inscriptions.portesdor@gmail.com). (Permanences pour l'accueil des artistes, déjà adhérents et nouveaux )

**2. Circuit:** Les Portes d'Or se dérouleront dans le quartier de la Goutte d'Or. Les expositions seront ouvertes **vendredi 13 à partir de 18h (vernissages), samedi 14 et dimanche 15 de 11h à 20h.** ( 3 points d'accueil )

**3. Inscription:** Le dossier d'inscription doit nécessairement contenir les 4 éléments mentionnés plus haut.

**Date limite 5 avril 2014 : le bulletin d'inscription ET le règlement** doivent être envoyés ou déposés dans la boîte aux lettres de l'association : Maison des associations, boîte n°1, 15 passage Ramey - 75018

L'**image numérique** doit parvenir à Jérémie : [admin@portesdor.fr](mailto:admin@portesdor.fr), avant le 30 avril

Les **pages papier de présentation pour les books collectifs** doivent être remis au plus tard le 24 mai.

**4. Bannières:** Une bannière signalant l'atelier sera fournie, elle doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours. Elle doit être rendue à l'association au "Pot de clôture" des artistes.

**5. Communication:** Chaque artiste recevra le nombre d'affiche/plan qu'il aura précisé dans le bulletin d'inscription pour sa communication personnelle. **Chacun s'engage réellement à participer à la Communication sur l'événement** en diffusant le plus largement possible les flyers et affiches.

**6. Responsabilité:** L'association décline toute responsabilité pour les œuvres déposées et exposées concernant les risques encourus (manutention, incendies, vol, vandalisme, perte, etc). La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement et l'abandon de tout recours contre les organisateurs.

**7. Responsabilité fiscale et sociale:** Les artistes graphistes ou plasticiens (peintre, sculpteur, céramiste, performer, etc.) sont dans l'obligation au 1er euro perçu (lors d'expositions, d'ateliers portes ouvertes, de ventes sur Internet, etc.) de s'identifier auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de La Maison des Artistes en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS > obtention d'un n° d'ordre artiste auteur MdA) et de se déclarer auprès de leur Centre des Impôts en BNC en vertu des lois fiscales (art. 1460-2°, art. 102 ter & art. 92 – DB 5 G-11 du CGI > obtention d'un n° de SIREN-SIRET) afin d'être reconnu administrativement. Ils reconnaissent avoir été informés par les organisateurs des Portes Ouvertes et par les membres du bureau des Portes d'Or de leurs obligations sociales et fiscales.

**8. Installation:** Chaque artiste doit se mettre en accord avec son lieu d'exposition pour l'accrochage et le décrochage des œuvres.

**9. "Pot de clôture" des artistes :** pour nous retrouver et fêter l'événement, un pot de clôture se tiendra le dimanche 15 juin 2014, à la fermeture des Portes ouvertes (le lieu vous sera précisé ultérieurement).

**Nous vous rappelons que la présence des artistes est obligatoire pendant la manifestation.**

**« Ensemble, créons l'évènement ! »**

**Envoyez ce bulletin d'inscription accompagné impérativement par votre chèque de règlement  
avant le 5 avril 2014**

## Bulletin d'inscription artiste exposant PORTES d'OR

Vos coordonnées :

**Prénom / Nom :** .....

**Pseudo artistique :** .....

**Domaine(s) artistique(s) :** .....

**Adresse domicile :** .....

**Téléphone (un seul) :** .....

**Email :** .....

**Site Internet :** .....

**Votre exposition aura lieu :**

**- dans votre atelier ou appartement (adresse) :**

.....  
.....

**- en tant qu'invité(e), dans l'atelier ou l'appartement de (nom et adresse) :**

.....  
.....

**- dans un autre lieu : café, boutique, organisme, etc (nom et adresse) :** .....

.....  
.....

*(L'association tient à votre disposition une « Convention de partenariat pour les Portes d'Or » pour les lieux recevant du public.)*

# **TRES IMPORTANT :**

**Informations que vous souhaitez voir mentionnées sur le plan de visite au dos de l'affiche**

**Prénom+Nom ou Pseudo :**

.....

**Domaine(s) artistique(s) :**

.....

**Téléphone ou e-mail :**

.....

**Autres (pour collectifs, expos spéciales, voir avec les organisateurs) :**

.....

.....

---

**Commande d'affiches/plans papier** pour votre promotion personnelle (jusqu'à 100/personne) : .....

**Bannières :** avez –vous une bannière des PO 2013 ? .....

**Remarque(s) éventuelle(s) :**

.....

.....



« Lu et approuvé le règlement des Portes d'Or 2014 »  
Date & signature